



Retourner dans une ancienne location

Par didi

Bonjour,

J'ai loué un appartement durant 7 ans.

Je l'ai quitté pour emménager dans un nouveau.

Une semaine après j'ai eu de gros soucis qui ont nécessité que je change d'appartement.

J'ai donc recontacté mon ancien proprio.

Il est ok pour que je retourne dans l'ancien appart.

Est-on tenu de faire un nouvel état des lieux d'entrée ? Sachant que je suis la dernière occupante.

Doit-il remplacer les meubles endommagés avant ma nouvelle entrée dans les lieux (chaises usées, matelas usé..) dû à ma présence dans l'appart durant 7 ans ?

Merci bien

Par ESP

Bonsoir

Il s'agit donc d'un meublé ?

Cela est l'affaire du propriétaire, mais il n'est en rien obligé de changer le mobilier, qui doit simplement être en état d'être utilisé.